

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 252

4 avril 2000

SOMMAIRE

A.C.B. Lux S.A., Rodange	page 12050	Clean-Center, S.à r.l., Ehlerange	12066
ADM S.A., Fentange	12050	Cochco S.A., Luxembourg	12069
Agence Rausch & Theisen, S.à r.l., Peppange	12050	Colbec, S.à r.l., Mertert	12070
A.G.P. Lux S.A., Rodange	12051	Collection Privée S.A., Luxembourg	12071
Agrinvest Europe S.A., Luxembourg	12051	Colleen S.A., Luxembourg	12071
Åhrelux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12050	COLUBOIS S.A., Commerce Luxembourgeois du Bois, Luxembourg	12071
Air-LB International Development S.A., Luxembourg	12054	Compagnie Internationale d'Outremer « INTEROUTRE-MER » S.A.H., Luxembourg	12070
Airport Center Luxembourg, G.m.b.H., Luxemburg	12051	Copra, S.à r.l., Sanem	12072
Amandi Fleurs, S.à r.l., Mersch	12054	Corumba S.A., Luxembourg	12072
AM Construction, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12051	Cosmolux S.A., Luxembourg	12073
Amfin International Soparfi S.A., Luxemburg ..	12052, 12054	(Max) Crescentini, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12072
Amitié, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	12055	CS Invest S.A., Mersch	12073
Anerov Holding S.A., Luxembourg	12054	Dadens Holding S.A., Luxembourg	12073
Annimupa Holding S.A., Larochette	12055	Dakofin S.A.H., Luxembourg	12071
Aravis Design S.A., Bascharage	12055	Deborah S.A., Luxembourg	12073
Arpap S.A., Luxembourg	12055	Déco-Color, S.à r.l., Mondercange	12074
Ascon Trade Holding Group S.A., Luxembourg	12055	Défi Interlux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12074
ASK Systems S.A., Luxembourg	12078	Delfin Holding S.A., Luxembourg	12074
Ateliers Emile Gorza et Fils, S.à r.l., Beringen/Mersch	12056	Dental Studio Wecher, S.à r.l., Wecker	12076
Audiovision International S.A., Luxembourg	12056	D.E.S. S.A., Direct Express Services, Strassen	12077
Au Quai Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12055	Dibelco International S.A., Luxembourg	12075, 12076
Autoparts Market S.A., Howald	12056	Dinamika S.A., Luxembourg	12074
Bacca Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12056	Discount Trading S.A., Grevenmacher	12077
Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg S.A., Luxembourg	12057, 12058	Duetto International S.A., Luxembourg	12077
Basincio Group et Filiales, Luxembourg	12056	Duhr Roger, S.à r.l., Rodange	12078
B.D.M. Holding S.A., Luxembourg	12058	Eco Grill S.A., Fentange	12078
Bectec S.A., Grevenmacher	12064	E.F.M. S.A., Euro Full Media, Rodange	12079
(René) Beelener & Cie, S.à r.l., Mersch	12056	EIK Finance Maatschappij S.A., Luxembourg	12078
Beim Alen Tuurm, S.à r.l., Mersch	12065	Eiskaffee Veneziano, S.à r.l., Luxembourg	12078
Bekapar S.A., Luxembourg	12065	Elaco Holding S.A., Luxembourg	12077
Belron S.A., Luxembourg	12059, 12064	Electricité Reckinger-Bock, S.à r.l., Rollingen	12079
Benelux Trading Communication S.A., Luxembourg	12065	Emaxame-European Management Agency S.A., Rodange	12079
Bingo, S.à r.l., Schifflange	12065	Etablissement Giersch, S.à r.l., Kahler	12076
Boissons de Contern, S.à r.l., Contern	12065	Ets. Guy Haeck & Fils, S.à r.l., Pétange	12079
Boucherie Quintus & Gangl, S.à r.l., Lorentzweiler ..	12066	Eurolux Carrelage, S.à r.l., Bettembourg	12079
Bram Investment S.A., Larochette	12065	European Consultant Union S.A., Luxembourg	12078
Brand X S.A., Luxembourg	12064	European Partnership Holding S.A., Luxembourg ..	12079
Brugefi Invest S.A., Luxembourg	12058	First Alliance Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	12073
Buffet de la Gare, S.à r.l., Mersch	12066	(D')Holzstiffchen an de Klengje Buttek, S.à r.l., Mersch ..	12077
Burbank Holding S.A., Luxembourg	12066	Nauti Star, S.à r.l., Luxembourg	12091
Café an der Schoul, S.à r.l., Dippach	12066	Norfin International S.A., Luxembourg	12080
Café La Gruta, S.à r.l., Luxembourg	12067	Norfin Luxembourg S.A., Luxembourg	12086, 12087
Canopus International Tiles S.A., Luxembourg	12067	Norfin Réassurance S.A., Senningerberg	12084
Capital International European Equities Fund, Sicav, Luxembourg	12067	Pentair Global, S.à r.l., Luxembourg	12084
Capivent S.A., Luxembourg	12067	Royal Consulting & Trust S.A., Luxembourg ..	12090, 12091
Car-Elec, S.à r.l., Rollingen/Mersch	12068	Scottish Equitable Advisers (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12087
Car-Project, S.à r.l., Rollingen/Mersch	12068	Socotec Luxembourg, S.à r.l., Howald	12093
Cartonnerie de Lintgen, S.à r.l., Lintgen	12068	Thermotransport Luxembourg, G.m.b.H., Luxembourg	12091, 12093
Casada Holding S.A., Luxembourg	12068	Vingt et Unième Siècle Holding S.A., Luxbg ..	12094, 12096
Casas Bom Preco, S.à r.l., Leudelange	12068	Visiane S.A., Luxembourg	12096
C G Muller, S.à r.l., Luxembourg	12069	Vitrierie de Mersch, S.à r.l., Mersch	12096
Chang Chun, S.à r.l., Clemency	12069		
Chem-Tec Holding S.A., Luxembourg	12068		
Cipria, S.à r.l., Luxembourg	12069, 12070		

A.C.B. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 58.836.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rodange, le 24 janvier 2000.

Signature.

(05952/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ADM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange.
R. C. Luxembourg B 64.493.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(05954/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AGENCE RAUSCH & THEISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 8, rue de Crauthem.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Louise Rausch, employée privée, demeurant à L-5753 Frisange, 59, rue parc Lesigny.

2.- Madame Astrid Poul, sans état particulier, demeurant à L-3390 Peppange, 8, rue de Crauthem.

Lesquelles comparantes ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'elles sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée AGENCE RAUSCH & THEISEN, S.à r.l., avec siège social à L-3390 Peppange, 8, rue de Crauthem;

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger alors de résidence à Dudelange, le 19 janvier 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 7755;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, le 12 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 16186;

b) Que d'un commun accord les prédites associées de la société à responsabilité limitée AGENCE RAUSCH & THEISEN, S.à r.l. ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, les associées étant investies chacune propriétaire des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq (5) années à L-5753 Frisange, 59, rue Parc Lesigny.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rausch M.-Louise, A. Poul, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 1999, vol. 847, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 janvier 2000.

C. Doerner.

(05955/209/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ÄHRELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 17, rue Clair-Chêne.
R. C. Luxembourg B 24.538.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 6/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rodange, le 28 janvier 2000.

Signatures.

(05956/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

A.G.P. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 58.191.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 5/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 26 janvier 2000.

Signature.

(05958/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AGRINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.715.

Le bilan clos au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(05959/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AGRINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.715.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 30 décembre 1998
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société*

Les comptes annuels clos au 31 décembre 1998 et pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998 sont approuvés.

Le résultat (perte) est reporté sur les exercices suivants.

La dissolution de la société n'est pas envisagée (article 100 de la loi modifiée du 15 août 1915).

Décharge est donnée aux trois administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998.

Les mandats des trois administrateurs et du commissaire aux comptes en place sont reconduits jusque l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme et sincère

Pour publication

Pour AGRINVEST EUROPE S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05960/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AIRPORT CENTER LUXEMBOURG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: LUF 15.000.000,-.

Gesellschaftssitz: L-2419 Luxemburg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
H. R. Luxemburg B 39.228.

Die Bilanz und Anhang per 31. Dezember 1998, welche am 20. Januar 2000 unter Vol. 532, Fol. 75, Abs. 1 beim öffentlichen Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen sind, wurden am 28. Januar 2000 beim Handelsregister hinterlegt.

Zweck Veröffentlichung im Handelsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

Luxemburg, den 27. Januar 2000.

Unterschrift.

(05962/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AM CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 57.141.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

Signature

Mandataire

(05963/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

**AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A., Société Anonyme,
(anc. HARMONIUM S.A.).**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirty-first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HARMONIUM S.A., a «Société Anonyme», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 10 December 1999, in process of registration, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Xavier Pauwels, employé privé, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares of EUR 100.- (one hundred Euros) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 1,231,000.- (one million two hundred and thirty-one thousand Euros) by the issue of 12,000 (twelve thousand) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of Article five of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

3.- Change of the closing date of the first business year.

4. - Change the name of the company into AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand Euros), so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) to EUR 1,231,000.- (one million two hundred and thirty-one thousand Euros) by the issue of 12,000 (twelve thousand) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

Second resolution

It is decided to admit AMFIN S.p.A., a company incorporated under Italian Law having its registered office at Via Vittor Pisani, 22 I-20124 Milano, to the subscription of the 12,000 new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon AMFIN S.p.A., prenamed, represented by Mr Xavier Pauwels, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 12,000 new shares. All these shares have been paid-up in cash to the extent of 25% (twenty five per cent) and therefore the amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros) is as now at the disposal of the company HARMONIUM S.A., proof of which has been duly given to the notary, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros).

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The Company's capital is set at EUR 1,231,000.- (one million two hundred and thirty-one thousand euros) represented by 12,310 (twelve thousand three hundred and ten) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately LUF 550,000.- (five hundred and fifty thousand Luxembourg Francs)».

Fourth resolution

it is also decided to change the closing date of the first business year so that exceptionally the first business year will close on December 31, 2000.

Fifth resolution

It is also decided to change the name of the company into AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A. In consequence, Article 1 shall have the following wording:

«**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg S.A. exists under the name AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A.».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme HARMONIUM S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier Pauwels, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 1.231.000,- (un million deux cent trente et un mille euros) par l'émission de 12.000 (douze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3.- Changement de la date de clôture du premier exercice.

4.- Changement de la dénomination de la société en AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 1.231.000,- (un million deux cent trente et un mille euros), par l'émission de 12.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre AMFIN S.p.A., une société de droit italien ayant son siège social à Via Vittor Pisani 22, I-21124 Milano, à la souscription des 12.000 actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite AMFIN S.p.A., prénommé, représenté par Monsieur Xavier Pauwels, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 12.000 actions nouvelles, et les libérer en numéraire à concurrence de 25% (vingt cinq pour cent), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille euros).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 1.231.000,- (un million deux cent trente et un mille euros), divisé en 12.310 (douze mille trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Quatrième résolution

Il est également décidé de modifier la date de clôture du premier exercice si bien qu'exceptionnellement, le premier exercice se terminera le 31 décembre 2000.

Cinquième résolution

Il est également décidé de changer la dénomination de la société en AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A. En conséquence, l'article 1^{er} aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est régi par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise dénommée AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de LUF 550.000,- (cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: X. Pauwels, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 1, case 1. – Reçu 484.079 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

J. Elvinger.

(05965/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

**AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A., Société Anonyme,
(anc. HARMONIUM S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 28 janvier 2000.

(05966/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AMANDI FLEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 18, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 15.554.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

G. Van Marum

Le gérant

(05964/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AIR-LB INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 18.986.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour AIR-LB INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(05961/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ANEROV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, volume 4CS, folio 69, case 12, que la société anonyme ANEROV HOLDING S.A. avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

E. Schlessler.

(05968/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AMITIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5655 Mondorf-les-Bains, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 54.736.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(05967/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ANNIMUPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 51.482.

En date du 17 janvier 2000, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité la décision suivante:
Est appelée à la fonction d'Administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006:

Madame Raymonde J. Gokke, demeurant à Larochette en remplacement de Madame L. Checchi-Koppers).

Larochette, le 19 janvier 2000.

A. Seen

Le président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05969/757/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ARAVIS DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage.
R. C. Luxembourg B 61.834.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(05971/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ARPAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 54.812.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature
Mandataire

(05972/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ASCON TRADE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 21.725.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05973/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AU QUAI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 13, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour AU QUAI LUXEMBOURG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(05975/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ATELIERS EMILE GORZA ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen/Mersch.
R. C. Luxembourg B 33.979.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(05974/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AUDIOVISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 16.817.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour AUDIOVISION INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(05976/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

AUTOPARTS MARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald.
R. C. Luxembourg B 48.891.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(05977/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BACCA TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 42.948.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05978/686/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BASINCO GROUP ET FILIALES.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour la BASINCO GROUP ET FILIALES
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(05981/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

RENE BEELENER & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7501 Mersch, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.331.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

R. Beelener
Le gérant

(05985/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 19.194.

L'an deux mille, le six janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.194.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Benoît de Hults, directeur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc Grégoire, directeur adjoint, demeurant à Eghezee/Belgique.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Edmond Ezard, directeur, demeurant à Blaschette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs suisses en Euro, au cours de change d'un virgule six zéro six zéro (1,6060) francs suisses pour un (1,-) Euro, le capital s'élevant à trente et un millions huit mille sept cent dix sept virgule trente et un (31.008.717,31) Euro.

2.- Augmentation du capital social tel que résultant du point précédent, d'un montant de quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-deux virgule soixante-neuf (491.282,69) Euro, pour le porter de trente et un millions huit mille sept cent dix-sept virgule trente et un (31.008.717,31) Euro à trente et un millions cinq cent mille (31.500.000,-) Euro, représenté par quinze mille et une (15.001) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles.

3. Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version française:

«Le capital social est fixé à trente et un millions cinq cent mille (31.500.000,-) Euro, représenté par quinze mille et une (15.001) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Version anglaise:

«The share capital is set at thirty-one million five hundred thousand (31,500,000.-) Euro, divided into fifteen thousand and one (15,001) shares, without par value.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en Euro, au cours de change d'un virgule six zéro six zéro (1,6060) francs suisses pour un (1,-) Euro, ce faisant un capital social de trente et un millions huit mille sept cent dix-sept virgule trente et un (31.008.717,31) Euro, représenté par quinze mille et une (15.001) actions, sans désignation de valeur nominale, la conversion étant faite avec effet au 1.1.2000.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-deux virgule soixante-neuf (491.282,69) Euro pour le porter du montant résultant de la première résolution à trente et un millions cinq cent mille (31.500.000,-) Euro, sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital social d'un même montant à prélever sur les résultats reportés, l'augmentation de capital étant effectuée avec effet au 1.1.2000.

L'existence des résultats reportés a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1998 (après affectation des résultats) dûment approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 1999, et d'un bilan intérimaire arrêté au 30 juin 1999, que l'assemblée approuve présentement.

Il résulte d'un certificat émis par la société que les résultats reportés n'ont pas été entamés par des résultats négatifs à ce jour.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version française:

«Le capital social est fixé à trente et un millions cinq cent mille (31.500.000,-) Euro, représenté par quinze mille et une (15.001) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Version anglaise:

The share capital is set at thirty-one million five hundred thousand (31,500,000.-) Euro, divided into fifteen thousand and one (15,001) shares, without par value.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

En cas de divergences entre la version anglaise et la réunion française du libellé de l'article cinq du présent procès-verbal, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Hults, L. Grégoire, J.-E. Ezard, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de dépôt et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

R. Neuman.

(05979/226/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 19.194.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(05980/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

B.D.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 58.220.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05983/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

B.D.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 58.220.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05982/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BRUGEFI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 25.657.

Les comptes au 30 septembre 1998, soumis à l'Assemblée Générale, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 56, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

M^e A. Rukavina

L'administrateur ad hoc

(05997/279/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BELRON S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.639.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth day of December.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BELRON S.A. (the «Company»), a société anonyme which was incorporated by deed of September 17, 1999, published in the Mémorial C, No. 895 of November 26, 1999, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 71.639 and having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. The Company's articles of incorporation have for the last time been amended by deed of December 17, 1999, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened at 11.10 a.m. by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) To amend the current par value of the existing shares from one hundred Euro (EUR 100.-) per share to a par value of two Euro (EUR 2.-) per share and to exchange each existing share with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) against fifty (50) new shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) per share.

2) To increase the corporate capital by an amount of sixty-one thousand two hundred Euro (EUR 61,200.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thirty eight thousand eight hundred Euro (EUR 138,800.-) to an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) by the issue of twenty-three thousand eight hundred fifty (23,850) additional class A shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) per share and six thousand seven hundred fifty (6,750) additional class B shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) per share.

3) To have all of the twenty-three thousand eight hundred fifty (23,850) new class A shares subscribed by DICOBEL, a company with registered office in 50, rue du Mail, B-1050 Brussels (Belgium), to have one thousand (1,000) new class B shares subscribed by FAMGLAS N.V., a company with registered office at do CORPORATE TRUST N.V., Chuchubweg 17, Box 816, Curaçao (Netherlands Antilles) and to have five thousand seven hundred fifty (5,750) new class B shares subscribed by STC INTERNATIONAL LIMITED, a company with registered office in Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), each of the existing shareholders having to the extent necessary waived its preferential subscription right and to have payment of the par value of two Euro (EUR 2.-) of each such new share made in full by contribution of part of the Company's share premium.

4) To acknowledge and to authorise that due to the amendment of the par value of the shares and due to the capital increase, the total amount of new class B shares which may be subscribed under the two (2) certificates of entitlement to the subscription of new class B Shares, referred to as «Warrants», issued to FAMGLAS N.V., above mentioned, and STC INTERNATIONAL LIMITED, above mentioned, shall be and hereby is increased to six thousand eight hundred fifty (6,850) new class B shares.

5) To increase the authorised capital from its present amount of nine thousand six hundred Euro (EUR 9,600.-) divided into ninety-six (96) class B shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share to the amount of thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 13,700.-) divided into six thousand eight hundred fifty (6,850) class B shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) per share.

6) To replace the existing Articles 5.1 and 5.2 of the Articles of Incorporation by the following new Articles 5.1 and 5.2 in order to reflect the increase of the issued corporate capital and the increase of the authorised capital:

«5.1 The issued corporate capital of the Company is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) divided into seventy-eight thousand (78,000) fully paid up ordinary class A Shares (hereafter designated as «A Shares») and twenty-two thousand (22,000) fully paid up ordinary class B Shares (hereafter designated as «B Shares») with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

5.2 The Company has an authorised capital of thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 13,700.-) divided into six thousand eight hundred fifty (6,850) B Shares with par value of two Euro (EUR 2.-) each.

7) To have the number of directors increased from five (5) directors to ten (10) directors and to appoint the following as new directors in replacement of the existing directors until the ordinary general meeting of shareholders to be held in the year 2005:

Mr Roland D'Ieteren, Chairman of S.A. D'IETEREN N.V.,

Mr Gilbert van Marcke de Lummen, Executive Vice-President of S.A. D'IETEREN N.V.,

Mr Jacques de Smet, Chief Financial Officer of S.A. D'IETEREN N.V.,

Mr Christophe Delacroix, Director of S.A. D'IETEREN NV.,

COBEP, represented by Mr Michel Alle or Mr Jean-Marie Laurent-Josi,

Mr Ronald Lubner, Chairman of BELRON S.A.,

Mr Bertram Lubner, Non-Executive Director of BELRON S.A.,

Mr Manfred Louis Shakinovsky, Group Legal Director of BELRON S.A.,

Mr John Edward Mason, Chief Executive Officer of BELRON S.A.,

Mr Gary Lubner, Chief Operating Officer of BELRON S.A.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of one hundred thirty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 138,800.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The Chairman then tabled a Special Report dated December 23, 1999 by the Board of Directors of the Company on the resolutions proposed to the extraordinary general meeting, notably on the proposal to increase the authorised share capital.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend the current par value of the existing shares from one hundred Euro (EUR 100.-) per share to a par value of two Euro (EUR 2.-) per share and to exchange each existing share with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) against fifty (50) new shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) per share.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of sixty-one thousand two hundred Euro (EUR 61,200.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thirty eight thousand eight hundred Euro (EUR 138,800.-) to an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000 -) by the issue of twenty-three thousand eight hundred fifty (23,850) additional class A shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) per share and six thousand seven hundred fifty (6,750) additional class B shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) per share.

Third resolution

The general meeting acknowledges that the existing shareholders duly waived their preferential subscription right to the extent necessary and resolves to accept DICOBEL, with registered office in B-1050 Brussels (Belgium), 50, rue du Mail, to the subscription of all of the twenty-three thousand eight hundred fifty (23,850) new class A shares, FAMGLAS N.V., a company with registered office at do CORPORATE TRUST N.V., Chuchubiweg 17, Box 816, Curaçao (Netherlands Antilles), to the subscription of one thousand (1,000) new class B shares and STC INTERNATIONAL LIMITED, a company with registered office in Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), to the subscription of five thousand seven hundred fifty (5,750) new class B shares.

Subscription - Payment

Thereupon, DICOBEL, above mentioned, represented by Mr Jean-Paul Spang, also above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal in Brussels, on December 23, 1999, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe to the twenty-three thousand eight hundred fifty (23,850) new class A shares at the par value of two Euro (EUR 2.-) per share and to entirely pay up each such share by a contribution of part of the Company's share premium.

Thereupon, FAMGLAS N.V., above mentioned, represented by Mr John Mills, by virtue of a proxy given under private seal in Neuchâtel (Switzerland), on December 23, 1999, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe to one thousand (1,000) new class B shares at the par value of two Euro (EUR 2.-) per share and to entirely pay up each such share by a contribution of part of the Company's share premium.

Finally, STC INTERNATIONAL LIMITED, above mentioned, represented by Mr John Mills, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Neuchâtel (Switzerland), on December 23, 1999, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe to five thousand seven hundred fifty (5,750) new class B shares at the par value of two Euro (EUR 2.-) per share and to entirely pay up each such share by a contribution of part of the Company's share premium.

The above mentioned subscribers declare and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up by contribution of part of the Company's share premium so that the Company has at its disposal the amount of sixty-one thousand two hundred Euro (EUR 61.200.-), proof of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting acknowledges and resolves to authorise that due to the amendment of the par value of the shares and due to the capital increase, the total amount of new class B shares which may be subscribed under the two (2) certificates of entitlement to the subscription of new class B Shares, referred to as «Warrants», issued to FAMGLAS N.V., above mentioned, and STC INTERNATIONAL LIMITED, above mentioned, shall be and hereby is increased to six thousand eight hundred fifty (6.850) new class B shares.

Fifth resolution

The general meeting resolves to increase the authorised capital from its present amount of nine thousand six hundred Euro (EUR 9.600.-) divided into ninety-six (96) class B shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share to the amount of thirteen thousand seven hundred EURO (EUR 13,700.-) divided into six thousand eight hundred fifty (6,850) class B shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) per share.

Sixth resolution

The general meeting resolves to replace the existing Articles 5.1 and 5.2 of the Articles of Incorporation by the following new Articles 5.1 and 5.2 in order to reflect the increase of the issued corporate capital and the increase of the authorised capital:

«5.1 The issued corporate capital of the Company is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) divided into seventy-eight thousand (78,000) fully paid up ordinary class A Shares (hereafter designated as «A Shares») with a par value of two Euro (EUR 2.-) each and twenty-two thousand (22,000) fully paid up ordinary class B Shares (hereafter designated as «B Shares») with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

5.2 The Company has an authorised capital of thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 13,700.-) divided into six thousand eight hundred fifty (6,850) B Shares with par value of two Euro (EUR 2.-) each.»

Seventh resolution

The general meeting resolves to have the number of directors increased from five (5) directors to ten (10) directors and to appoint the following as new directors in replacement of the existing directors until the ordinary general meeting of shareholders to be held in the year 2005:

- 1) Mr Roland D'Ieteren, Chairman of S.A. D'IETEREN N.V., residing at 50, rue du Mail, B-1050 Brussels, Belgium,
- 2) Mr Gilbert van Marcke de Lummen, Executive Vice-President of S.A. D'IETEREN N.V., residing at 7 Roland Garden, London SW7 3PE, United Kingdom,
- 3) Mr Jacques de Smet, Chief Financial Officer of S.A. D'IETEREN N.V., residing at 96, avenue des Aubépines, B-1180 Brussels, Belgium,
- 4) Mr Christophe Delacroix, Director of S.A. D'IETEREN N.V., residing at avenue Emile Van Becelaere 28-A-34, B-1170 Brussels, Belgium,
- 5) COBEP, a company with registered office at 2, rue de la Chancellerie, B-1000 Brussels, Belgium, represented by Mr Michel Alle or Mr Jean-Marie Laurent-Josi,
- 6) Mr Ronald Lubner, Chairman of BELRON S.A., residing at Southridge, Hook Lane, Shere, Guildford, Surrey GU5 92H, United Kingdom,
- 7) Mr Bertram Lubner, Non-Executive Director of BELRON S.A., residing at Hilbe, 76 Tyrwhitt Avenue, Melrose Estate, 2196 Johannesburg, Republic of South Africa,
- 8) Mr Manfred Louis Shakinovsky, Group Legal Director of BELRON S.A., residing at Five Oaks, Woodlands Road West, Wentworth, Surrey GU25 4PL, United Kingdom,
- 9) Mr John Edward Mason, Chief Executive Officer of BELRON S.A., residing at Tudor House, 1 Church Hill, Ravensden, Bedford MK44 2RL, United Kingdom,
- 10) Mr Gary Lubner, Chief Operating Officer of BELRON S.A., residing at 18A Froggnal Gardens, London NW3 6XA, United Kingdom.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.30 a.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BELRON S.A. (la «Société»), société anonyme constituée par acte du 17 septembre 1999, publié au Mémorial C, n° 895 du 26 novembre 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 71.639 et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 17 décembre 1999, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 10.30 heures par Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de la valeur nominale actuelle des actions émises de cent euros (EUR 100,-) par action à une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action et échange de chaque action émise ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) contre cinquante (50) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

2) Augmentation du capital social à concurrence de soixante et un mille deux cents euros (EUR 61.200,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit mille huit cents euros (EUR 138.800,-) à un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par l'émission de vingt-trois mille huit cent cinquante (23.850) actions nouvelles de la classe A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action et de six mille sept cent cinquante (6.750) actions nouvelles de la classe B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

3) Souscription de l'intégralité de ces vingt-trois mille huit cent cinquante (23.850) actions nouvelles de la classe A par DICOBEL, une société ayant son siège social à B-1050 Bruxelles (Belgique), 50, rue du Mail, souscription de mille (1.000) actions nouvelles de la classe B par FAMGLAS N.V., une société ayant son siège social à c/o CORPORATE TRUST N.V., Chuchubiweg 17, Box 816, Curaçao (Antilles néerlandaises) et souscription de cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions nouvelles de la classe B par STC INTERNATIONAL LIMITED, une société ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), chacun des actionnaires existants ayant renoncé dans la mesure nécessaire à son droit de souscription préférentiel et libération de la valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) de chacune de ces actions nouvelles par apport d'une partie de la prime d'émission de la Société.

4) Reconnaissance et acceptation du fait qu'en conséquence de la modification de la valeur nominale des actions et de l'augmentation de capital, le nombre d'actions nouvelles de la classe B qui peuvent être souscrites par le biais des deux (2) certificats donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la classe B, désignés «Varrants», émis à FAMGLAS N.V., précitée, et STC INTERNATIONAL LIMITED, précitée, soit augmenté à six mille huit cent cinquante (6.850) actions nouvelles de la classe B.

5) Augmentation du capital autorisé de son montant actuel de neuf mille six cents euros (EUR 9.600,-) divisé en quatre-vingt-seize (96) actions de la classe B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action à un montant de treize mille sept cents euros (EUR 13.700,-) divisé en six mille huit cent cinquante (6.850) actions de la classe B ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

6) Remplacement des Articles 5.1 et 5.2 actuels des Statuts par les Articles 5.1 et 5.2 nouveaux suivants de manière à refléter l'augmentation du capital social et l'augmentation du capital autorisé:

«5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) divisé en soixante-dix-huit mille (78.000) actions ordinaires de la classe A entièrement libérées (ci-après nommées «Actions A») ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et vingt-deux mille (22.000) actions ordinaires de la classe B entièrement libérées (ci-après nommées «Actions B») ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

5.2 La Société a un capital autorisé de treize mille sept cents euros (EUR 13.700,-) divisé en six mille huit cent cinquante (6.850) Actions B ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.»

7) Augmentation du nombre d'administrateurs de cinq (5) à dix (10) et nomination des administrateurs suivants en remplacement des administrateurs actuels pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en l'an 2005:

M. Roland D'Ieteren, Chairman de S.A. D'IETEREN N.V.,

M. Gilbert van Marcke de Lummen, Executive Vice-President de S.A. D'IETEREN N.V.,

M. Jacques de Smet, Chief Financial Officer de S.A. D'IETEREN

M. Christophe Delacroix, Director de S.A. D'IETEREN N.V. COBEP, représentée par M. Michel Alle ou M. Jean-Marie Laurent-Josi.

M. Ronald Lubner, Chairman de BELRON S.A.,

M. Bertram Lubner, Non-Executive Director de BELRON S.A.,

M. Manfred Louis Shakinovsky, Group Legal Director de BELRON S.A.,

M. John Edward Mason, Chief Executive Officer de BELRON S.A.,

M. Gary Lubner, Chief Operating Officer de BELRON S.A.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de cent trente-huit mille huit cents euros (EUR 138.800,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Ensuite, le Président présente un rapport spécial en date du 23 décembre 1999 du conseil d'administration concernant les résolutions proposées à l'assemblée générale extraordinaire, portant en particulier sur la proposition d'augmenter le capital autorisé.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la valeur nominale actuelle des actions émises de cent euros (EUR 100,-) par action à une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action et d'échanger chaque action émise ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) contre cinquante (50) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante et un mille deux cents euros (EUR 61.200,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit mille huit cents euros (EUR 138.800,-) à un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par l'émission de vingt-trois mille huit cent cinquante (23.850) actions nouvelles de la classe A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action et de six mille sept cent cinquante (6.750) actions nouvelles de la classe B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale reconnaît que les autres actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription de l'intégralité de ces vingt-trois mille huit cent cinquante (23.850) actions nouvelles de la classe A par DICOBEL, une société ayant son siège social à B-1050 Bruxelles (Belgique), 50, rue du Mail, la souscription de mille (1.000) actions nouvelles de la classe B par FAMGLAS N.V., une société ayant son siège social à c/o CORPORATE TRUST N.V., Chuchubiweg 17, Box 816, Curaçao (Antilles Néerlandaises) et la souscription de cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions nouvelles de la classe B par STC INTERNATIONAL LIMITED, une société ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

Souscription - Paiement

Ensuite, DICOBEL, précitée, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles le 23 décembre 1999, laquelle sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement,

déclare souscrire à vingt-trois mille huit cent cinquante (23.850) actions nouvelles de la classe A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action et déclare libérer entièrement chaque action par apport d'une partie de la prime d'émission de la Société.

Ensuite, FAMGLAS N.V., précitée, représentée par Monsieur John Mills, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Neuchâtel (Suisse), le 23 décembre 1999, laquelle sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement,

déclare souscrire à mille (1.000) actions nouvelles de la classe B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action et déclare libérer entièrement chaque action par apport d'une partie de la prime d'émission de la Société.

Enfin, STC INTERNATIONAL LIMITED, précitée, représentée par Monsieur John Mills, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Neuchâtel (Suisse), le 23 décembre 1999, laquelle sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement,

déclare souscrire à cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions nouvelles de la classe B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action et déclare libérer entièrement chaque action par apport d'une partie de la prime d'émission de la Société.

Les souscripteurs susmentionnés déclarent et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été entièrement libérée par apport d'une partie de la prime d'émission de la Société et que la Société dispose du montant de soixante et un mille deux cents euros (EUR 61.200,-) dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale reconnaît et accepte qu'en conséquence de la modification de la valeur nominale des actions et de l'augmentation de capital, le nombre d'actions nouvelles de la classe B qui peuvent être souscrites par le biais des deux (2) certificats donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la classe B, désignés «Warrants», émis à FAMGLAS N.V., précitée, et STC INTERNATIONAL LIMITED, précitée, soit augmenté à six mille huit cent cinquante (6.850) actions nouvelles de la classe B.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de son montant actuel de neuf mille six cents euros (EUR 9.600,-) divisé en quatre-vingt-seize (96) actions de la classe B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action à un montant de treize mille sept cents euros (EUR 13.700,-) divisé en six mille huit cent cinquante (6.850) actions de la classe B ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les Articles 5.1 et 5.2 actuels des Statuts par les Articles 5.1 et 5.2 nouveaux suivants de manière à refléter l'augmentation du capital social et l'augmentation du capital autorisé:

«5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) divisé en soixante-dix-huit mille (78.000) actions ordinaires de la classe A entièrement libérées (ci-après nommées «Actions A») ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et vingt-deux mille (22.000) actions ordinaires de la classe B entièrement libérées (ci-après nommées «Actions B») ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

5.2 La Société a un capital autorisé de treize mille sept cents euros (EUR 13.700,-) divisé en six mille huit cent cinquante (6.850) Actions B ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de cinq (5) à dix (10) et de nommer les administrateurs suivants en remplacement des administrateurs actuels pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en l'an 2005:

- 1) M. Roland D'Ieteren, Chairman de S.A. D'IETEREN N.V., demeurant 50, rue du Mail, B-1050 Bruxelles, Belgique,
- 2) M. Gilbert van Marcke de Lummen, Executive Vice-President de S.A. D'IETEREN N.V., demeurant 7 Roland Garden, Londres SW7 3PE, Royaume-Uni,
- 3) M. Jacques de Smet, Chief Financial Officer de S.A. D'IETEREN N.V., demeurant 96, avenue des Aubépines, B-1180 Bruxelles, Belgique,
- 4) M. Christophe Delacroix, Director de S.A. D'IETEREN N.V., demeurant avenue Emile Van Becelaere 28-A-34, B-1170 Bruxelles, Belgique,

5) COBEPA, une société ayant son siège social à 2, rue de la Chancellerie, B-1000 Bruxelles, Belgique, représentée par M. Michel Alle ou M. Jean-Marie Laurent-Josi,

6) M. Ronald Lubner, Chairman de BELRON S.A., demeurant à Southridge, Hook Lane, Shere, Guildford, Surrey GU5 92H, Royaume-Uni,

7) M. Bertram Lubner, Non-Executive Director de BELRON S.A., demeurant à Hilbe, 76 Tyrwhitt Avenue, Meïrose Estate, 2196 Johannesburg, République Sud Africaine,

8) M. Manfred Louis Shakinovsky, Group Legal Director de BELRON S.A., demeurant à Five Oaks, Woodlands Road West, Wentworth, Surrey GU25 4PL, Royaume-Uni,

9) M. John Edward Mason, Chief Executive Officer de BELRON S.A., demeurant à Tudor House, 1 Church Hill, Ravensden, Bedford MK44 2RL, Royaume-Uni,

10) M. Gary Lubner, Chief Operating Officer de BELRON S.A., demeurant à 18A Froggnal Gardens, Londres NW3 6XA, Royaume-Uni.

Frais, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ soixante mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, L. Schummer, J.-M. Schmit, J. Mills, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2000, vol. 847, fol. 35, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2000.

J.-J. Wagner.

(05988/239/357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BELRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2000.

J.-J. Wagner.

(05989/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BECTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 64.637.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(05984/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BRAND X S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 72.636.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 21. Januar 2000,
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Herr Paul Stavridis wird von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Armin H. Hilt, D- Dormagen, berufen.

Luxemburg, den 21. Januar 2000.

*Die Versammlung
Unterschriften*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05995/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BEKAPAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.345.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2000, vol. 532, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Signature.

(05986/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BENELUX TRADING COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 65.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour BENELUX TRADING COMMUNICATION S.A.

(05990/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BINGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3839 Schifflange.
R. C. Luxembourg B 27.428.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(05991/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BOISSONS DE CONTERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern.
R. C. Luxembourg B 49.243.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(05992/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BRAM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 52.028.

En date du 17 janvier 2000, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité la décision suivante:
Est appelée à la fonction d'Administrateur, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006:

Madame Raymonde J. Gokke, demeurant à Larochette (remplaçante de Madame L. Checchi-Koppers)
Larochette, le 19 janvier 2000.

A. Seen

Le président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05994/757/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BEIM ALEN TUURM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 5-6, rue Jean Majerus.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

M.-J. Dostert
La gérante

(05996/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BOUCHERIE QUINTUS & GANGL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 77, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.216.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 28 janvier 2000, vol. 125, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

P. Gangl
La gérante

(05993/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BUFFET DE LA GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 28, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.926.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

D. Fabritius
La gérante

(05998/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

BURBANK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 10.751.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour BURBANK HOLDINGS S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(05999/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CAFE AN DER SCHOUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 78, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.346.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(06000/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CLEAN-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, zone Industrielle Zare, llot Ouest.
R. C. Luxembourg B 30.505.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 257 du 14 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 août 1989, acte publié au Mémorial C n° 5 du 5 janvier 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 février 1997, acte publié au Mémorial C n° 335 du 30 juin 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLEAN-CENTER, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(06016/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CAFE LA GRUTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.036.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06001/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CANOPUS INTERNATIONAL TILES S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 46.109.

Les comptes annuels au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 4, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CANOPUS INTERNATIONAL TILES S.A.

Signature

(06002/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CAPITAL INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITIES FUND,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 70.242.

Les comptes annuels au 30 septembre 1999, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 6, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL
EUROPEAN EQUITIES FUND, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06003/013/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CAPITAL INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITIES FUND,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 70.242.

L'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2000 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont élu comme administrateur Mme Ida Levine, Mme Nilly Sikorsky, M. Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, M. Philippe Debosque, M. Farhad Tavakoli et M. Steve Fenton.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été réélue Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL
EUROPEAN EQUITIES FUND, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06004/013/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CAPIVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 54.461.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06005/686/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CAR-ELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch.
R. C. Luxembourg B 42.390.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06006/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CAR-PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch.
R. C. Luxembourg B 49.676.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06007/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CARTONNERIE DE LINTGEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7505 Lintgen, 26, rue Kaselt.
R. C. Luxembourg B 10.738.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 39, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CARTONNERIE DE LINTGEN

R. Faber

Le gérant

(06008/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CASADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 30.638.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 533, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06009/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CASAS BOM PRECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3354 Leudelange.
R. C. Luxembourg B 62.810.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06010/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CHEM-TEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.776.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour CHEM-TEC HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(06013/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

C G MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.914.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06011/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CHANG CHUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4966 Clemency, 28, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 43.954.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(06012/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

COCHCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.412.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour COCHCO S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(06017/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CIPRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société WORLD ORGANIZATION LTD, ayant son siège social à Tortola, Wickhams Cay, 1 Road Town, The Lake Building, Suite 120, (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Emiliano Caradonna, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale.

Laquelle comparante, par sa représentante susnommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

– Que la société à responsabilité limitée CIPRIA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, a été constituée par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 300 en date du 29 avril 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph Wagner en date du 29 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 801 en date du 27 octobre 1999.

– Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 21 décembre 1999, Madame Alessandra Ferruzzi, demeurant à Monte-Carlo, 21, avenue Princesse Grace (Monaco), a cédé ses cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) dans la prédite société CIPRIA, S.à r.l. à la société WORLD ORGANIZATION LTD, prédésignée.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter, conformément à l'article sept (7) des statuts la cession de parts sociales, faite sous seing privé, par Madame Alessandra Ferruzzi, prénommée, à la société WORLD ORGANIZATION Ltd., prédésignée, avec effet au 21 décembre 1999.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission du gérant de la société, Monsieur Stefano Giuffra, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer comme nouveau gérant de la société la société WORLD DIRECTORS LTD, ayant son siège social à Tortola, Wickhams Cay, 1 Road Town, The Lake Building, Suite 120, (Iles Vierges Britanniques).

Cinquième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal à L- 2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Caradonna, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2000, vol. 508, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2000.

J. Seckler.

(06014/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CIPRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2000.

J. Seckler.

(06015/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

COLBEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6682 Mertert.

R. C. Luxembourg B 36.040.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06018/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER «INTEROUTREMER», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.702.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euro, l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euro, pour le porter du montant actuel de EUR 30.986,69 à un montant de EUR 31.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 13,31 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1999 a également supprimé la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euro, est désormais fixé à un montant de EUR 31.000,-, représenté par 125 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 7 janvier 2000.

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER
«INTEROUTREMER»

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06023/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

COLLECTION PRIVEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 58.089.

Suite à la réunion du conseil d'administration du 20 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000 vol. 532, fol. 93, case. 1, la décision de transférer le siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour *COLLECTION PRIVEE S.A.*
FIDUCIAIRE JURIFISC

(06019/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

COLLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 50.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 4, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2000.

COLLEEN S.A.
Signature

(06020/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

COLLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 50.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 1999

Monsieur Angelo de Bernardi, Madame A. Beltrame et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. La démission de Monsieur Adrien Schaus de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme
COLLEEN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06021/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

COLUBOIS S.A., COMMERCE LUXEMBOURGEOIS DU BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1923 Luxembourg, 45, rue de la Lavande.
R. C. Luxembourg B 6.689.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 7/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06022/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DAKOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.671.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 11 juillet 1984.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAKOFIN S.A.
Signature

(06031/25534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

COPRA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Sanem, Aresdorferhof.
R. C. Luxembourg B 33.677.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2000.

I. Van de Sluis
Le Gérant

(06024/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CORUMBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.268.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06025/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CORUMBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.268.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg,
le 1^{er} septembre 1999 à 15.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire la société CORPEN INVESTMENTS LTD toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société KEVIN MANAGEMENT S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour CORUMBA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 30, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06026/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

MAX CRESCENTINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 22.407.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 janvier 1985, publié au Mémorial C numéro 46 du 15 février 1985, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, préqualifié, on date du 18 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 201 du 18 juin 1990, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune,

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 janvier 2000,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2000, vol. 856 fol. 33 case 2,

que la société à responsabilité limitée MAX CRESCENTINI, S.à r.l., avec siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue du Canal,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 22.407,

a été dissoute par décision de l'associé unique, lequel a déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.
Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2000.

Pour extrait conforme
F. Kessler

(06028/219/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

COSMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 53.159.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06027/686/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

CS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Mersch.
R. C. Luxembourg B 57.937.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2000.
(06029/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DADENS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 30.639.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06030/686/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DEBORAH, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.748.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 369 du 30 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 555 du 9 octobre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 7, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DEBORAH
Société Anonyme
Signature

(06032/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FIRST ALLIANCE TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.
R. C. Luxembourg B 38.031.

EXTRAIT

Les résolutions ci-après ont été approuvées au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2000:

1. Décharge est accordée au Commissaire aux Comptes démissionnaire, WELLINGTON LIMITED, pour le reste de son mandat.

2. La société GALINA INCORPORATED (The Lake Building, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands) est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat prendra fin l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2003.

3. Monsieur Roeland P. Pels se voit confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué.

4. Monsieur Henk Lokin est réélu administrateur et son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

5. Décharge est accordée à Mademoiselle Anne Compère pour son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Pour extrait conforme
R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06071/724/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DECO-COLOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3934 Mondercange.
R. C. Luxembourg B 42.122.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06033/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DEFI INTERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 10, rue du Canal.

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 31 décembre 1999, enregistré à Capellen en date du 5 janvier 2000, vol. 417, fol. 66, case 1:

qu'à la suite des cessions ainsi intervenues le capital de la société DEFI INTERLUX, S. à r.l., prénommée, se trouve détenu de la manière suivante:

- ANGELIOUS S.A.H., avec son siège à Luxembourg	500 parts sociales
Total : cinq cents	500 parts sociales

Puis, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'acter ses résolutions comme suit:

Elle a décidé de continuer ladite société sous la forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Elle a décidé d'accepter la démission de son gérant Monsieur François Ledig, prénommé, et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Elle a décidé de nommer gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Dominique Ledig, prénommé, qui pourra engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Capellen, le 21 janvier 2000.

Pour extrait conforme
A. Biel

(06034/203/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DEFI INTERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 10, rue du Canal.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

(06035/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DELFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.546.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour DELFIN HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(06036/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DINAMIKA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour la société
Signature
Un administrateur

(06041/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DIBELCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.550.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth day of December.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of (DIBELCO INTERNATIONAL S.A. (the «Company»), a société anonyme which was incorporated by deed of September 8, 1999, published in the Mémorial C, number 878 of November 22, 1999, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 71.550 and having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

The Articles of Incorporation of the Company have for the last time been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 6, 1999, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened at 7.05 p.m. by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

To resolve that the first financial year shall end on the last day of December 1999 as opposed to the last day of December 2000 and to amend Article 19 of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect that resolution.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, Signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of nine million seventy six thousand nine hundred Euro (EUR 9,076,900.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolution:

Resolution

The general meeting resolves that the Company's first financial year shall end on the last day of December 1999 as opposed to the last day of December 2000 and resolves to amend the first paragraph of Article 19 of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect that resolution. The first paragraph of Article 19 of the Company's Articles of Incorporation shall forthwith read as follows:

«The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year, except that the first financial year will begin in the date of formation of the Company and will end on the last day of December 1999.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, ail of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIBELCO INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), société anonyme constituée suivant acte du 8 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 878 du 22 novembre 1999, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 71.550 et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. Les statuts de la Société ont pour la dernière fois été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 décembre 1999, en cours de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 19.05 heures sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

De décider que la première année sociale finit le dernier jour de décembre 1999 au lieu du dernier jour de décembre et de modifier l'Article 19 des statuts de la Société afin de refléter cette décision.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de neuf millions soixanteseize mille neuf cents euros (EUR 9.076.900,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que la première année sociale finit le dernier jour de décembre 1999 au lieu du dernier jour de décembre 2000 et décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 19 des statuts de la Société afin de refléter cette décision. Le premier paragraphe de l'Article 19 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 1999.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, L. Schummer, J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2000, vol. 847, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2000.

J.-J. Wagner.

(06039/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DIBELCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2000.

J.-J. Wagner.

(06040/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DENTAL STUDIO WECHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecher.
R. C. Luxembourg B 51.913.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06037/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ETABLISSEMENT GIERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 25, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 41.808.

Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} janvier 2000

Résolutions

L'assemblée donne décharge pleine et entière avec effet au 1^{er} janvier 2000 à Monsieur Giersch Fernand, gérant technique, L-8376 Kahler, 25, rue Principale, pour l'exécution de son mandat comme gérant technique de la société et accepte sa démission.

L'assemblée confirme Madame Giersch-Beringer Liliane, gérante administrative, L-8376 Kahler, 25, rue Principale, comme gérante administrative de la société.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante administrative.

Kahler, le 1^{er} janvier 2000.

F. Giersch

L. Giersch-Beringer

C. Giersch

Associés

Enregistré à Capellen, le 28 janvier 2000, vol. 135, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(06054/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

D'HOLZSTIFFCHEN AN DE KLENGE BUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7556 Mersch, 3, Place Saint Michel.
R. C. Luxembourg B 36.967.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2000.

G. Stemper-Minnemeister
La gérante

(06038/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

D.E.S. S.A., DIRECT EXPRESS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 décembre 1999

Le Conseil d'Administration de la société DIRECT EXPRESS SERVICES S.A. réuni le 30 décembre 1999 au siège social a décidé à l'unanimité et conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1999 de désigner Monsieur Camille Weis, gérant de sociétés, demeurant à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Lotissement des Roses et Madame Monique Gammaitoni, secrétaire, demeurant à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Lotissement des Roses administrateurs-délégués de la société et ce pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2004.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06042/206/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DISCOUNT TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 48.749.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06043/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DUETTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'une dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 2, case 6, que la société anonyme DUETTO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

E. Schlessler.

(06045/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ELACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour ELACO HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(06050/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ASK SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1619 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.371.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06044/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

DUHR ROGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 162, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 21.898A.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

R. Duhr
Le gérant

(06046/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ECO GRILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L5811 Fentange.
R. C. Luxembourg B 64.573.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06047/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

EIK FINANCE MAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Signature
Administrateur

(06048/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.885.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(06060/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

EISKAFFEE VENEZIANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.169.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06049/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ELECTRICITE RECKINGER-BOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 149A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.193.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2000.

F. Reckinger
Le gérant

(06051/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

EMAXAME-EUROPEAN MANAGEMENT AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 64.393.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 8/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rodange, le 28 janvier 2000.

Signatures.

(06053/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ETS. GUY HAECK & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 35.831.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 21 décembre 2000.

G. Haeck
Le gérant

(06055/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

E.F.M. S.A., EURO FULL MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 63.498.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2000, vol. 315, fol. 55, case 9/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rodange, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06056/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

EUROLUX CARRELAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 63.904.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06057/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

EUROPEAN PARTNERSHIP HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.368.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 3 septembre 1991.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN PARTNERSHIP HOLDING
Signature

(06061/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

NORFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.

R. C. Luxembourg B 23.898.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires de NORFIN INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents, R. C. Luxembourg numéro B 23.898,

constituée suivant acte reçu par-devant Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 16 avril 1986, modifiée suivant acte reçu par le même notaire le 27 mars 1986, publié au Mémorial C, numéro 168 du 26 juin 1986, modifiée suivant acte reçu par le même notaire le 18 avril 1991, publié au Mémorial C, numéro 374 du 9 octobre 1991, modifiée suivant actes reçus par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 mai 1993, publié au Mémorial C, numéro 351 du 3 août 1993, et en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 560 du 31 octobre 1996, modifiée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 568 du 17 octobre 1997, et modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 568 du 17 octobre 1997,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 12.15 heures et est présidée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bour, employée privée, demeurant à Thionville.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau, étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 70.000.000.000,- ITL (soixante-dix milliards de lires italiennes) sont dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en lires italiennes (ITL) en euros.

2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 248.017,06 EUR (deux cent quarante-huit mille dix-sept virgule zéro six euros) pour le porter de son montant actuel de 36.151.982,94 EUR (trente-six millions cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux virgule quatre-vingt-quatorze euros) à 36.400.000,- EUR (trente-six millions quatre cent mille Euros) sans création d'actions nouvelles, mais en portant la valeur nominale de chaque action de 51,6456 EUR (cinquante et un virgule six mille quatre cent cinquante-six euros) à 52,- EUR (cinquante-deux euros), par incorporation au capital du montant de 248.017,06 EUR (deux cent quarante-huit mille dix-sept virgule zéro six euros) à prélever sur les bénéfices reportés.

3. Modification du nombre des actions représentant le capital et modification subséquente de la valeur nominale des actions représentant le capital.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

L'assemblée des actionnaires, ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital qui s'élève actuellement à 70.000.000.000,- ITL (soixante-dix milliards de lires italiennes), représenté par 700.000 (sept cent mille) actions d'une valeur nominale de 100.000,- ITL (cent mille lires italiennes) chacune au moyen de la conversion de cette valeur par application du taux officiel de conversion qui s'élève pour 1,- EUR (un euro) à 1.936,27 ITL (mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept lires italiennes).

Le capital social ressort à 36.151.982,94 EUR (trente-six millions cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux virgule quatre-vingt-quatorze euros) pour 700.000 (sept cent mille) actions d'une valeur de 51,6456 EUR (cinquante et un virgule six mille quatre cent cinquante-six euros) chacune.

Deuxième résolution

Afin d'arrondir le montant de la valeur nominale des actions au nombre entier d'euros immédiatement supérieur, soit 52,- EUR (cinquante-deux euros), l'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 248.017,06 EUR (deux cent quarante-huit mille dix-sept virgule zéro six euros) pour le porter de son montant actuel de 36.151.982,94 EUR (trente-six millions cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux virgule quatre-vingt-quatorze euros) à 36.400.000,- EUR (trente-six millions quatre cent mille euros) sans création d'actions nouvelles par incorporation au capital d'un montant de 248.017,06 EUR (deux cent quarante-huit mille dix-sept virgule zéro six euros), à prélever sur les bénéfices reportés.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence des bénéfices reportés suffisants sur base du bilan au 31 décembre 1998 dûment approuvé par l'assemblée générale tenue le 22 avril 1999 dont une copie restera annexée aux présentes, et d'un bilan intérimaire daté au 20 décembre 1999 certifiant que ces bénéfices reportés n'ont pas été affectés par des pertes survenues depuis, de sorte que les bénéfices reportés sont toujours disponibles pour être incorporés au

capital social. Lesquelles pièces, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées à la présente minute avec laquelle elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions représentant le capital de la société et par conséquent la valeur nominale de chaque action.

Le capital social de 36.400.000,- EUR (trente-six millions quatre cent mille euros) est désormais représenté par 18.200.000 (dix-huit millions deux cent mille) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune.

Les actions seront réparties entre les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à la suite des résolutions qui précèdent de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 36.400.000,- EUR (trente-six millions quatre cent mille euros), représenté par 18.200.000 (dix-huit millions deux cent mille) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à 70.000,- LUF (soixante-dix mille francs luxembourgeois).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 10.004.983,- LUF (dix millions quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Wildgen, C. Bour, T. Stocklausen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1999, vol. 121S, fol. 84, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2000.

T. Metzler.

(06203/222/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

PENTAIR GLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.853.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PENTAIR GLOBAL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, incorporated by a deed enacted on November 30th, 1999, inscribed at trade register Luxembourg section B number 72.853.

The meeting is chaired by Mr Pierre-Alexandre Degehet, attorney-at-law, residing at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 124 (one hundred and twenty-four) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 15,568,900.- (fifteen million five hundred sixty-eight thousand nine hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euros) to EUR 15,581,300.- (fifteen million five hundred eighty-one thousand three hundred euros) by the issue of 155,689 (one hundred fifty-five thousand six hundred and eighty-one) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 85.- (eighty-five euros).

2. - Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.
- 3.- Amendment of article six of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The partners decide to increase the issued share capital by EUR 15,568,900.- (fifteen million five hundred sixty-eight thousand nine hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euros) to EUR 15,581,300.- (fifteen million five hundred eighty-one thousand three hundred euros) by the issue of 155,689 (one hundred fifty-five thousand six hundred and eighty-one) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 85.- (eighty-five euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in a E.U.-partner state.

Second resolution

The partners accept the subscription of all the new shares by:

PENTAIR INC., a company existing under the laws of The United States of America, having its registered office in Minnesota.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company PENTAIR INC., 1500 County Road B2 West, Waters Edge Plaza, Saint Paul, MN 55113-3105, USA (Minnesota), here represented by virtue of proxies being here annexed;

which declared to subscribe the 155,689 (one hundred fifty-five thousand six hundred and eighty-one) new shares and to pay them up as well as the share premium by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

99% (ninety-nine per cent) of the shares of EURO PENTAIR, GmbH, a German company having its registered office at AG Pforzheim, HRB 3548, and having a capital of 500,000.- DEM, this contribution being evaluated at EUR 15,568,985.-.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the by-laws of the concerned company and the transfer deed.

Effective implementation of the contribution

PENTAIR INC., Minnesota, USA, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in Germany, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend the article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 15,581,300.- (fifteen million five hundred eighty-one thousand three hundred euros), represented by 155,813 (one hundred fifty-five thousand eight hundred and thirteen) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two hundred thousand Luxembourg Francs.

Retainer

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at the disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of capital of a Luxembourg company by a contribution of at least 75% of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in a E.U.-partner state, the company's manager requires the exemption of Luxembourg registration duty («droit d'apport») on the basis of article 4-2 (four-two) of the law of 29th December 1971, which provides for capital fixed rate tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PENTAIR GLOBAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.853, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Alexandre Degehet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 124 (cent vingt-quatre) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 15.568.900,- (quinze millions cinq cent soixante-huit mille neuf cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) à EUR 15.581.300,- (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cents euros) par l'émission de 155.689 (cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 85,- (quatre-vingt-cinq euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 15.568.900,- (quinze millions cinq cent soixante-huit mille neuf cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) à EUR 15.581.300,- (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cents euros) par l'émission de 155.689 (cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 85,- (quatre-vingt-cinq euros), le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

Deuxième résolution

Les associés décident d'admettre la souscription des parts nouvelles par la société de droit américain, PENTAIR INC. ayant siège social au 1500 County Road B2 West, Waters Edge Plaza, Saint Paul, MN 55113-3105, Etats-Unis (Minnesota).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes PENTAIR INC., Minnesota, Etats-Unis, laquelle a déclaré souscrire les 155.689 (cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par l'apport en nature ci-après décrit:

99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) des actions de la société de droit allemand, EURO PENTAIR, GmbH, ayant siège social à AG Pforzheim, HRB 3548, disposant d'un capital social de 500.000,- DEM.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts de la société concernée et l'acte de transfert.

Réalisation effective de l'apport

PENTAIR INC., Minnesota, Etats-Unis, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées en Allemagne.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 15.581.300,- (quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cents euros), divisé en 155.813 (cent cinquante-cinq mille huit cent treize) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux cent mille francs luxembourgeois.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit d'une augmentation du capital d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature d'au moins 75% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, le gérant de la société requiert sur base de l'article 4.2 (quatre.deux) de la loi du 29 décembre 1971 l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P.-A. Degehet, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2000, vol. 121S, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

J. Elvinger.

(06220/211/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

PENTAIR GLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.853.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 28 janvier 2000.

(06221/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

NORFIN REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 43.830.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires de NORFIN REASSURANCE S.A., avec siège social à Senningerberg, 6B, route de Trèves, R. C. Luxembourg numéro B 43.830, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 5 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 348 du 31 juillet 1993, et modifiée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 197 du 21 avril 1997, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 12.30 heures et est présidée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bour, employée privée, demeurant à Thionville.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau, étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 50.000.000,- BEF (cinquante millions de francs belges), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en

conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs belges (BEF) en euros.
2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 10.532,38 EUR (dix mille cinq cent trente-deux virgule trente-huit euros) pour le porter de son montant actuel de 1.239.467,62 EUR (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept virgule soixante-deux euros) à 1.250.000,- EUR (un million deux cent cinquante mille euros) sans création d'actions nouvelles, par apport en espèces.
3. Modification du nombre des actions représentant le capital et modification subséquente de la valeur nominale des actions.
4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

L'assemblée des actionnaires, ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital qui s'élève actuellement à 50.000.000,- BEF (cinquante millions de francs belges), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de 100,- BEF (cent francs belges) chacune au moyen de la conversion de cette valeur par application du taux officiel de conversion qui s'élève pour 1,- EUR (un euro) à 40,3399 BEF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs belges).

Le capital social ressort à 1.239.467,62 EUR (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept virgule soixante-deux euros) pour 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur de 2,4789 EUR (deux virgule quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 10.532,38 EUR (dix mille cinq cent trente-deux virgule trente-huit euros) pour le porter de son montant actuel de 1.239.467,62 EUR (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept virgule soixante-deux euros) à 1.250.000,- EUR (un million deux cent cinquante mille euros) sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant décidée a été libérée intégralement en numéraire par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément, que la somme de 10.532,38 EUR (dix mille cinq cent trente-deux virgule trente-huit euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions représentant le capital de la société et par conséquent la valeur nominale de chaque action.

Le capital social de 1.250.000,- EUR (un million deux cent cinquante mille euros) est désormais représenté par 625.000 (six cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune.

Les actions sont réparties entre les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à la suite des résolutions qui précèdent de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 1.250.000,- EUR (un million deux cent cinquante mille euros), représenté par 625.000 (six cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées».

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à 45.000,- LUF (quarante-cinq mille francs luxembourgeois).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 424.875,- LUF (quatre cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Wildgen, C. Bour, T. Stocklausen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1999, vol. 121S, fol. 84, case 6. – Reçu 4.249 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2000.

T. Metzler.

(06206/222/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

NORFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.
R. C. Luxembourg B 61.242.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg;

Les actionnaires de NORFIN LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents, R. C. Luxembourg numéro B 61.242, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 20 janvier 1998,

modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Edmond Schroeder, en date du 14 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 39 du 23 janvier 1999,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 12.20 heures et est présidée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bour, employée privée, demeurant à Thionville.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau, étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 12.000.000.000,- ITL (douze milliards de lires italiennes) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en lires italiennes (ITL) en euros.
2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 2.517,21 EUR (deux mille cinq cent dix-sept virgule vingt et un euros) pour le porter de son montant actuel de 6.197.482,79 EUR (six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux virgule soixante-dix-neuf euros) à 6.200.000,- EUR (six millions deux cent mille euros) sans création d'actions nouvelles, par apport en espèces.
3. Modification du nombre des actions représentant le capital et modification subséquente de la valeur nominale des actions.
4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

L'assemblée des actionnaires, ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital qui s'élève actuellement à 12.000.000.000,- ITL (douze milliards de lires italiennes), représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de 100.000,- ITL (cent mille lires italiennes) chacune au moyen de la conversion de cette valeur par application du taux officiel de conversion qui s'élève pour 1,- EUR (un Euro) à 1.936,27 ITL (mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept lires italiennes).

Le capital social ressort à 6.197.482,79 EUR (six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux virgule soixante-dix-neuf euros) pour 120.000 (cent vingt mille) actions d'une valeur de 51,6456 EUR (cinquante et un virgule six mille quatre cent cinquante-six euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 2.517,21 EUR (deux mille cinq cent dix-sept virgule vingt et un euros) pour le porter de son montant actuel de 6.197.482,79 EUR (six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux virgule soixante-dix-neuf euros) à 6.200.000,- EUR (six millions deux cent mille euros) sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant décidée a été libérée intégralement en numéraire par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que la somme de 2.517,21 EUR (deux mille cinq cent dix-sept virgule vingt et un euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions représentant le capital de la société et par conséquent la valeur nominale de chaque action. Le capital social de 6.200.000,- EUR (six millions deux cent mille euros) est désormais représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune.

Les actions sont réparties entre les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à la suite des résolutions qui précèdent de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à 6.200.000,- EUR (six millions deux cent mille euros), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées».

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à 45.000,- LUF (quarante-cinq mille francs luxembourgeois).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 101.544,- LUF (cent et un mille cinq cent quarante-quatre francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Wildgen, C. Bour, T. Stocklausen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1999, vol. 121S, fol. 84, case 4. – Reçu 1.015 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2000.

T. Metzler.

(06204/222/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

NORFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.

R. C. Luxembourg B 61.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2000.

T. Metzler.

(06205/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.377.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Leon Thomas known as Tom Metzler notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituted by a deed of Maître Joseph Kerschen, notary residing in Luxembourg-Eich, on March 7, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 331 dated September 5, 1991, articles of incorporation modified by a deed of Maître Joseph Kerschen, on April 2nd, 1993, published in the Mémorial C, number 200 dated May 3rd, 1993.

The extraordinary general meeting of shareholders is opened by M^e Lynn Spielmann, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman and appointing M^e Carole Lacroix, lawyer, residing in Luxembourg as secretary of the meeting. The meeting appoints as scrutineer M^e Esbelta De Freitas, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxies representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

According to the attendance list, all the shareholders, representing the full amount of the corporate capital are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned of the agenda without there having been a prior convening.

The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the company so as to word it as follows:

«The corporate share capital is set at one hundred thousand Pounds Sterling (£ 100,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares of ten Pounds Sterling (£ 10.-) each.

The authorised capital is set at a total sum of five hundred thousand Pounds Sterling (£ 500,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of ten Pounds Sterling (£ 10.-) each.

The authorised and subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised during a period expiring five years after the date of publication of these articles of incorporation to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued against payment in cash, contribution in kind by observing the then applicable legal requirements and by integration of all free reserves and retained profits that

can be integrated into the corporate capital by law with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

2. Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the company with the following wording:

«The object of the corporation is the rendering of all administrative services to the Luxembourg collective investment undertaking SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND organised under the law of 20th March 1988 or any other collective investment undertaking».

3. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company with the following wording:

«The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st».

4. Sundries.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed separately by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the company with the following words:

«**Art. 5.** The corporate share capital is set at one hundred thousand Pounds Sterling (£ 100,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares of ten Pounds Sterling (£ 10.-) each.

The authorised capital is set at a total sum of five hundred thousand Pounds Sterling (£ 500,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of ten Pounds Sterling (£ 10.-) each.

The authorised and subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised during a period expiring five years after the date of publication of these articles of incorporation to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued against payment in cash, contribution in kind by observing the then applicable legal requirements and by integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.»

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the company with the following wording:

«**Art. 3.** The object of the corporation is the rendering of all administrative services to the Luxembourg collective investment undertaking SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND organised under the law of 20th March 1988 or any other collective investment undertaking».

Third resolution

The general meeting resolved to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company with the following wording:

«**Art. 19.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st».

The current accounting period will therefore exceptionally last from July 1st, 1998 to December 31st, 1999.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever, borne by the company as a result of the presently stated, are evaluated at approximately fifty-five thousand Luxembourg Francs (LUF 55,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 7 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 5 septembre 1991, statuts modifiés par acte du prédit notaire Joseph Kerschen, en date du 2 avril 1993 publié au Mémorial C, numéro 200 du 3 mai 1993.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître Lynn Spielmann, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Carole Lacroix, avocat, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Esbelta De Freitas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'article 5 qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent mille Livres Sterling (£ 100.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions de dix Livres Sterling (£ 10,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un total de cinq cent mille Livres Sterling (£ 500.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (£ 10,-) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la société peuvent être augmentés ou diminués par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication des présents statuts, d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfices reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration peut donner à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.»

2. Modification de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la société est la prestation de tous services administratifs pour l'organisme de placement collectif SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND constitué sous la loi du 30 mars 1988 ou pour tout autre organisme d'investissement collectif.»

3. Modification de l'article 19 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille Livres Sterling (£ 100.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions de dix Livres Sterling (£ 10,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un total de cinq cent mille Livres Sterling (£ 500.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (£ 10,-) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la société peuvent être augmentés ou diminués par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication des présents statuts, d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfices reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration peut donner à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital. La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la société est la prestation de tous services administratifs pour l'organisme de placement collectif SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND constitué sous la loi du 30 mars 1988 ou pour tout autre organisme d'investissement collectif.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

L'exercice social en cours porte donc sur la période du 1^{er} juillet 1998 au 31 décembre 1999.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 55.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, ce dernier fera foi.

Dont procès-verbal, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Spielmann, C. Lacroix, E. De Freitas, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2000, vol. 121S, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2000.

T. Metzler.

(06242/222/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ROYAL CONSULTING & TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.474.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROYAL CONSULTING & TRUST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 61.474, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de ROYAL CORPORATION, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 670 du 1^{er} décembre 1997, et transformée en société anonyme avec changement de la dénomination en ROYAL CONSULTING & TRUST S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 248 du 9 avril 1999, ayant un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économique et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Emiliano Caradonna, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Elena Aiello, licenciée en économie et commerce, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article 5 des statuts;
- 2.- Transfert du siège social;
- 3.- Démission des administrateurs M. Stefano Giuffra et Mlle Donatella Mazza;
- 4.- Nomination de nouveaux administrateurs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les alinéas 6 et 7 de l'article cinq des statuts et de modifier le dernier alinéa de l'article cinq pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs de la société Monsieur Stefano Giuffra et Mademoiselle Donatella Mazza.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

a) Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch (Luxembourg), 32, route d'Arlon.

b) Monsieur Emiliano Caradonna, manager, demeurant à L-2680 Luxembourg, 49, rue de Vianden.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Aiello, E. Caradonna, L. Moreschi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 1999, vol. 508, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2000.

J. Seckler.

(06235/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

ROYAL CONSULTING & TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2000.

J. Seckler.

(06236/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

NAUTI STAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.803.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(06201/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

THERMOTRANSPORT LUXEMBOURG, G.m.b.H.,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

H. R. Luxembourg B 30.023.

Im Jahre zweitausend, den zehnten Januar.

Vor dem Notar Georges d'Huart, mit Amtssitz in Petingen.

Sind erschienen:

1. Herr Siegfried Schüssler, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-64646 Heppenheim, Fichtenweg 19, vertreten durch Herrn Jeannot Zinelli, Privatbeamter, wohnhaft in L-5322 Contern, Op der Haangels 29, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht, ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Herr Kurt Schüssler, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-64646 Heppenheim, Kreiswaldweg 24.

Welche Kompargenten erklären alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung THERMOTRANSPORT LUXEMBOURG, G.m.b.H., mit Sitz in Luxemburg, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Georges d’Huart, mit Amtssitz in Petingen, am 6. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 119 vom 2. Mai 1989, Umänderungsurkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch, am 4. Februar 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 201 vom 24. Mai 1994. Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 30.023.

Die Gesellschafter ersuchen den instrumentierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Erweiterung des Gesellschaftsgegenstandes auf die Vermietung von Transportmitteln und geben Artikel 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 2.** Die Gesellschaft hat als Gegenstand die Durchführung von temperaturregeführten, und nicht temperaturregeführten Transporten im internationalen Strassengüterverkehr, die Spedition und die Lagerung, die Vermietung von Transportmitteln, sowie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobilare Tätigkeiten, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen oder diesen Zweck fördern können.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Dauer der Gesellschaft von derzeit dreissig Jahren auf unbegrenzte Dauer umzuändern.

Der vierte Artikel der Satzung erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Euro als Währung des Gesellschaftskapitals anzunehmen, wodurch das bestehende Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Franken (1.000,- LUF) umgewandelt wird in einen Gesamtbetrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cents (12.394,68 EUR), beziehungsweise in einen Betrag von vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Cents (24,79 EUR) pro Anteil.

Vierter Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird erhöht um zwölftausendsechshundertfünf Euro und zweiunddreissig Cents (12.605,32 EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cents (12.394,68 EUR) zu erhöhen auf den Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) bei gleichzeitiger Erhöhung des Nominalwertes der bestehenden fünfhundert (500) Anteilen von vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Cents (24,79 EUR) auf fünfzig Euro (50,- EUR).

Diese Gesellschaftskapitalerhöhung wurde gezeichnet und voll eingezahlt durch die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung, wie folgt:

- 1) Herr Siegfried Schüssler, vorgeannt, sechstausenddreihundertzwei Euro und sechsundsechzig Cents 6.302,66 EUR
entsprechend der Erhöhung des Nominalwertes von zweihundertfünfzig (250) Anteilen
 - 2) Herr Kurt Schüssler, vorgeannt, sechstausenddreihundertzwei Euro und sechsundsechzig Cents 6.302,66 EUR
entsprechend der Erhöhung des Nominalwertes von zweihundertfünfzig (250) Anteilen
 - Total: zwölftausendsechshundertfünf Euro und zweiunddreissig Cents 12.605,32 EUR
entsprechend der Erhöhung des Nominalwertes von fünfhundert (500) Anteilen;
- so dass die Gesellschaft ab sofort über den Betrag von zwölftausendsechshundertfünf Euro und zweiunddreissig Cents verfügen kann, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Fünfter Beschluss

Als Folge der vorangegangenen Beschlüsse, erhält der fünfte Artikel der Satzung folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) und ist in fünfhundert (500) Anteile von je fünfzig Euro (50,- EUR) eingeteilt.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

- 1. Herr Siegfried Schüssler, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile 250
- 2. Herr Kurt Schüssler, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile 250
- Total: fünfhundert Anteile 500

Die Anteile wurden voll eingezahlt.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den achten Artikel der Satzung umzuändern zur Anpassung an die Umänderung des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches durch das Gesetz vom 21. Dezember 1994, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 8.** Jede Übertragung von Gesellschaftsanteilen muss durch notarielle Urkunde oder durch Privatschrift festgestellt werden. Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie der Gesellschaft zugestellt oder von dieser angenommen worden sind, sei es durch notarielle Urkunde oder sei es durch Privatschrift gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.»

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden auf tausend Euro (1.000,- EUR) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Zinelli, K. Schüssler, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2000, vol. 856, fol. 42, case 3. – Reçu 5.085 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 janvier 2000.

G. d'Huart.

(06262/207/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

THERMOTRANSPORT LUXEMBOURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 30.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(06263/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

**SOCOTEC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée,
au capital de 3.000.000,- LUF.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 26.097.

Le bilan au 4 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06248/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

**SOCOTEC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée,
au capital de 3.000.000,- LUF.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 26.097.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 4 juin à 10.00 heures, les associés de SOCOTEC LUXEMBOURG se sont réunis dans les locaux de SOCOTEC LUXEMBOURG, sur convocation en date du 1^{er} avril 1999 et sous la présidence de Monsieur Bernard Quétier, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 1998 et quitus à la Gérance.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des Membres du Conseil de Gérance.
- Pouvoirs pour les formalités.

Sont présents ou représentés:

- Société SOCOTEC INTERNATIONAL, représentée par Monsieur Bernard Quétier.
- Société FRANCE PAK, représentée par Monsieur Serge Pratel.
- Monsieur Rolphe Reding, représenté par Monsieur Schill.
- Monsieur Ernest Taesch.
- Monsieur Jean Louis Vespignani.
- Monsieur Serge Inglevert, Directeur Général de SOCOTEC INTERNATIONAL, invité.

L'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

*Examen et approbation des comptes de l'exercice 1998
et quitus à la Gérance*

Le Gérant présente son rapport d'activité et commente l'évolution de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Il présente les comptes arrêtés dans les conditions suivantes:

- Production	40.462.914,- LUF
- Charges	35.295.753,- LUF
- Résultat: bénéfice net	<u>3.393.406,- LUF</u>

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve les comptes présentés par le Gérant et elle donne quitus à la Gérance pour sa gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Conseil de Gérance, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité:

- de répartir la somme	3.000.000,- LUF
à titre de dividendes entre les actionnaires (total de 300 parts), soit 10.000,- LUF par part.	
- de reporter à nouveau le solde du résultat, soit	393.406,- LUF

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard, le 15 juin 1999.

Renouvellement des membres du Conseil de Gérance

Les pouvoirs des membres du Conseil de Gérance actuellement en fonction viennent à expiration lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 1998, c'est-à-dire lors de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend la décision suivante à l'unanimité:

Sont réélus membres du Conseil de Gérance, pour une durée de deux années, expirant lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000:

- Monsieur Serge Pratel, demeurant 4, Venelle de l'Octroi, F-57480 Malling;
- Monsieur Rolphe Reding, demeurant 6-10, place de la Gare, L-1616 Luxembourg;
- Monsieur Ernest Taesch, demeurant 6, rue de la Paix, F-67200 Oberhausbergen;
- Monsieur Jean Louis Vespignani, demeurant 2, rue des Wades, F-57070 St Julien-les-Metz.

Est nommé membre du Conseil de Gérance:

- Monsieur Serge Inglevert, demeurant 7, allée Juliette, F-91570 Bièvres, en remplacement de Monsieur Bernard Quétier.

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne au Gérant tout pouvoir pour accomplir les formalités consécutives aux décisions de la présente Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

Lecture faite, le procès verbal a été signé par deux associés dont le Gérant.

Le Gérant

SOCOTEC INTERNATIONAL

FRANCE PAK

J. L. Vespignani

B. Quétier

S. Pratel

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06248/000/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

VINGT ET UNIEME SIECLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.851.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VINGT ET UNIEME SIECLE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, le 14 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 929 du 7 décembre 1999,

société immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 71.851.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Geoffroy Pierrard, clerc de notaire, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José Jiménez, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation de capital de trois cent quarante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 340.690,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 371.690,-) par la création et l'émission de dix mille neuf cent quatre-vingt-dix (10.990) actions nouvelles d'une valeur nominale trente et un euros (EUR 31,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2.- Souscription et libération des actions ainsi créées.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 371.690,-), représenté par onze mille neuf cent quatre-vingt-dix (11.990) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

II.- Il existe actuellement mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quarante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 340.690,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 371.690,-) par la création et l'émission de dix mille neuf cent quatre-vingt-dix (10.990) actions nouvelles d'une valeur nominale trente et un euros (EUR 31,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, établie et ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), P.O. Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town,

ici représentée par son directeur unique, Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

laquelle a déclaré souscrire aux dix mille neuf cent quatre-vingt-dix (10.990) actions nouvelles d'une valeur nominale trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Après avoir constaté que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, l'assemblée a accepté la souscription des dix mille neuf cent quatre-vingt-dix (10.990) actions nouvelles par la société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, préqualifiée.

La présente augmentation de capital a été entièrement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent quarante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 340.690,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 371.690,-), représenté par onze mille neuf cent quatre-vingt-dix (11.990) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 de la même loi, ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux cent dix mille francs luxembourgeois (LUF 210.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social est évaluée à treize millions sept cent quarante-trois mille quatre cent un francs luxembourgeois (LUF 13.743.401,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: F. Faber, G. Pierrard, J. Jiménez, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2000, vol. 121S, fol. 92, case 3. – Reçu 137.434 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2000.

T. Metzler.

(06276/222/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

VINGT ET UNIEME SIECLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2000.

T. Metzler.

(06277/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

VISIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 21.637.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 9 novembre 1999 à 15.30 heures à Luxembourg*

4. Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 1998 s'élevant à LUF 34.042.320,- et dépassant les trois quarts du capital social, l'Assemblée Générale décide conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06278/643/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

VITRERIE DE MERSCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7541 Mersch, 4, Impasse Aloyse Kayser.

R. C. Luxembourg B 46.807.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 25 janvier 2000, vol. 125, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

B. Johann

Le gérant

(06279/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2000.
